

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE LA SAS KONEXWAY

APPLICABLES À COMPTER DU 02/05/2016

Article 1. PARTIES

Les présentes Conditions Générales de Vente sont applicables entre : SAS KONEXWAY, SAS au capital social de 10 000 €, dont le siège social est 690 Avenue de l'héliport, 83310 Grimaud, France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Fréjus sous le numéro 819709015, N° de TVA intracommunautaire : FR 32 819709015 , ci-après dénommée «SAS KONEXWAY», et TOUTE PERSONNE, physique ou morale, de droit privé ou de droit public, contractant avec SAS KONEXWAY pour la commande de Produits, ci-après dénommée « le Client ».

Article 2. DÉFINITIONS

« **Bon de commande** » : document contractuel contenant les caractéristiques de la commande du Client.

« **Produit** » : bien commercialisé par SAS KONEXWAY consistant principalement en du matériel d'éclairage, notamment luminaires, connectiques et accessoires.

« **Tarif en vigueur** » : stipulations du présent contrat déterminant le prix et les frais de livraison de chaque Produit.

Article 3. OBJET - COMMANDE

3.1 Objet du Contrat

Les présentes Conditions Générales de Vente ont pour objet de définir les termes et conditions applicables à la commande de Produits.

Les Produits commandés sont ceux mentionnés dans le Bon de commande.

3.2 Commande des Produits

L'émission d'un Bon de commande par le Client est ferme et irrévocable. Le Client est immédiatement lié par sa commande et ne peut pas l'annuler. Le contrat est formé dès acceptation du Bon de commande par SAS KONEXWAY.

Le Client peut adresser le Bon de commande par e-mail, fax ou courrier. En cas de transmission par voie électronique, la production de la copie de la correspondance électronique par SAS KONEXWAY vaudra preuve de l'existence du contrat, sauf preuve contraire rapportée par le Client.

SAS KONEXWAY procédera alors à la livraison des Produits commandés, dans la limite des stocks disponibles. En cas d'indisponibilité d'un Produit et si le Client a versé un acompte, SAS KONEXWAY procédera au remboursement partiel de la commande par tout moyen, à l'exclusion de tous dommages-intérêts.

3.3 Adhésion aux présentes Conditions Générales de Vente

En signant le Bon de commande, le Client reconnaît avoir préalablement pris connaissance des présentes Conditions Générales de Vente et les accepter sans restriction. Ces conditions s'étendent automatiquement aux autres Produits que la SAS KONEXWAY est ou sera amenée à fournir au Client.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont applicables à tout contrat conclu entre la SAS KONEXWAY et le Client, à l'exclusion de toutes autres conditions et notamment celles du Client. Les stipulations du Bon de commande et des présentes Conditions Générales de Vente constituent l'intégralité de l'accord entre les parties.

SAS KONEXWAY se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes Conditions Générales de Vente. A ce titre, les nouvelles Conditions Générales de Vente seront opposables au Client à compter de leur signature par le Client. Toutefois, toute modification des présentes Conditions Générales de Vente sera réputée acceptée et opposable au Client si celui-ci, informé desdites modifications, ne s'oppose pas expressément par écrit aux nouvelles Conditions Générales de Vente dans un délai de 1 semaine à compter de la prise de connaissance de cette modification.

Article 4. DESCRIPTION DES SERVICES

4.1 Caractéristiques des Produits

Les Produits livrés au Client sont ceux mentionnés dans le Bon de commande.

4.2 RESERVE DE PROPRIETE - TRANSFERT DES RISQUES

LA PROPRIÉTÉ DES PRODUITS LIVRÉS EST RÉSERVÉE À LA SAS KONEXWAY JUSQU'AU COMPLET PAIEMENT DU PRIX, NONOBTANT TOUTE CLAUSE CONTRAIRE, A MOINS QUE LES PARTIES N'AIENT PONCTUELLEMENT ET EXPRESSÉMENT CONVENU PAR ÉCRIT D'ÉCARTER LA PRÉSENTE CLAUSE.

LE CLIENT SUPPORTE LES RISQUES RELATIFS AUX PRODUITS À COMPTER DE LA COMMANDE. PENDANT TOUTE LA DURÉE DE LA RESERVE DE PROPRIETE, LE CLIENT DEVRA ASSURER À SES FRAIS LES PRODUITS APPARTENANT À SAS KONEXWAY CONTRE TOUS DOMMAGES POUVANT SURVENIR ET EN JUSTIFIER AUPRÈS DE LA SAS KONEXWAY À PREMIÈRE DEMANDE.

Article 5. DÉCLARATIONS ET OBLIGATIONS DU CLIENT

5.1 Information

Le Client déclare avoir reçu de la SAS KONEXWAY toutes les explications et précisions utiles pouvant lui permettre d'utiliser les Produits objet du présent contrat.

Le Client reconnaît que ses besoins et les Produits proposés par la SAS KONEXWAY sont en adéquation et qu'il a souscrit au contrat en connaissance de cause et en disposant de toutes les informations nécessaires lui permettant de produire un consentement libre et éclairé.

Le Client s'engage à informer la SAS KONEXWAY de toute circonstance susceptible d'affecter l'exécution du présent contrat dès qu'il en a connaissance.

5.2 Autorisations et déclarations

Le Client est seul responsable des autorisations et déclarations relatives à l'utilisation des Produits.

Le Client déclare qu'il dispose des droits et autorisations nécessaires à cette fin. Le cas échéant, le Client déclare avoir effectué au préalable toute démarche nécessaire, telle que demandes d'autorisations et déclarations administratives.

Le défaut de telles déclarations et autorisations ne pourra en aucun cas remettre en cause la validité du présent contrat. Le Client restera notamment tenu de régler à SAS KONEXWAY les Produits commandés.

Le Client garantit la SAS KONEXWAY contre tout recours qui serait entrepris à son encontre en cas de défaut de telles déclarations et autorisations.

Article 6. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

6.1 Prix

Les prix applicables sont ceux mentionnés sur le Bon de commande au Tarif en vigueur. Le Tarif en vigueur pourra faire l'objet d'une réévaluation de la part de la SAS KONEXWAY. Le Client en sera informé le cas échéant par e-mail, fax ou courrier. En cas de transmission par voie électronique, la production de la copie de la correspondance électronique par la SAS KONEXWAY vaudra preuve de la transmission du nouveau prix, sauf preuve contraire rapportée par le Client. Aucun rabais, remise ou ristourne ne sera consenti au Client.

Les prix sont fermes et définitifs et s'entendent en euros, hors taxes et hors frais de livraison.

6.2 Modalités de paiement

Le prix est payable en euros en espèces, par carte, chèque, lettre de change ou virement bancaire, au comptant ou dans les 30 jours suivant l'émission de la facture par SAS KONEXWAY.

6.3 Défaut de paiement

Les dates de paiement convenues ne peuvent être retardées sous quelque prétexte que ce soit, y compris en cas de litige. ce donnera lieu, de plein droit et sans mise en demeure, à l'application de pénalités de retard calculées sur la base d'un taux égal à 3 fois le taux d'intérêt légal, sans que cette pénalité nuise à l'exigibilité des sommes dues en principal.

En outre;

Toute somme non payée à l'échéance, tout retard de paiement aura pour conséquence la facturation au Client défaillant de frais de recouvrement d'un montant minimum de 40 euros, l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues quels que soient les délais convenus, majorées d'une indemnité de 20 % du montant à titre de clause pénale, ainsi que la possibilité de résilier le contrat unilatéralement au tort du Client.

Article 7. RECLAMATION – RETRACTATION – GARANTIE

7.1 Service clientèle

Le service clientèle de SAS KONEXWAY est accessible du Lundi au Vendredi de 8h00 à 12h00, et de 13h30 à 17h30 au numéro de téléphone non surtaxé suivant : 0981272134, par courrier électronique à : sales@konexway.com ou par courrier postal à l'adresse indiquée à l'article 1 des présentes conditions générales. Dans ces deux derniers cas, SAS KONEXWAY s'engage à apporter une réponse sous 7 jours ouvrés.

7.2 Droit de rétractation – Vente à distance

7.2.1 Conditions d'exercice du droit de rétractation

Conformément à la législation en vigueur en matière de vente à distance, le Client ayant la qualité de consommateur dispose d'un délai de quatorze jours francs pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités, à l'exception, le cas échéant, des frais de retour.

Le délai mentionné à l'alinéa précédent court à compter soit du jour où le contrat à distance est conclu pour les contrats relatifs à la fourniture d'une prestation de service et/ou à la fourniture d'un contenu numérique non fourni sur un support matériel, soit de la réception du bien par le consommateur ou un tiers, autre que le transporteur, désigné par lui, pour les contrats de vente de biens et les contrats de prestation de services incluant la livraison de biens.

Dans le cas d'une commande portant sur plusieurs biens livrés séparément ou dans le cas d'une commande d'un bien composé de lots ou de pièces multiples dont la livraison est échelonnée sur une période définie, le délai court à compter de la réception du dernier bien ou lot ou de la dernière pièce. Pour les contrats prévoyant la livraison régulière de biens pendant une période définie, le délai court à compter de la réception du premier bien.

Lorsque le délai de quatorze jours expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

La décision de rétractation devra être notifiée à SAS KONEXWAY aux coordonnées indiquées à l'article 1 des présentes conditions générales au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté. Le Client a, par exemple, la possibilité d'utiliser le formulaire-type fourni à la fin des présentes conditions générales. En tout état de cause, SAS KONEXWAY adressera au consommateur au plus tôt un accusé de réception de ladite rétractation par courrier électronique.

7.2.2 Effets du droit de rétractation

Le consommateur renvoie ou restitue les produits au professionnel ou à toute personne désignée par ce dernier, sans retard excessif et, au plus tard, dans les quatorze jours suivant la communication de sa décision de se rétracter.

Lorsque le droit de rétractation est exercé, le professionnel est tenu de rembourser le consommateur de la totalité des sommes versées, dans les meilleurs délais et au plus tard dans les quatorze jours suivant la date à laquelle ce droit a été exercé. Le cas échéant, le professionnel peut différer le remboursement jusqu'à récupération des Produits ou jusqu'à ce que le consommateur ait fourni une preuve de l'expédition des Produits, au plus tôt des deux événements. Au-delà, la

somme due est, de plein droit, productive d'intérêts au taux légal en vigueur, tel que précisé à l'article L. 121-21-4 du Code de la consommation.

Le cas échéant, le professionnel effectue le remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui utilisé par le consommateur pour la transaction initiale, sauf accord exprès du consommateur pour l'utilisation d'un autre moyen de paiement et dans la mesure où le remboursement n'occasionne pas de frais pour le consommateur. Cependant, le professionnel n'est pas tenu de rembourser les frais supplémentaires si le consommateur a expressément choisi un mode de livraison plus coûteux que le mode de livraison standard proposé.

Les frais directs de renvoi du Produit sont à la charge du Client.

La responsabilité du consommateur n'est engagée qu'à l'égard de la dépréciation du Produit résultant de manipulations autres que celles nécessaires pour établir la nature, les caractéristiques et le bon fonctionnement de ce Produit.

Les conditions, délais et modalités d'exercice du droit de rétractation sont exposés dans le formulaire-type fourni à la fin des présentes conditions générales.

7.2.3 Exclusions du droit de rétractation

Le droit de rétractation ne s'applique pas, notamment, aux contrats :

- de fourniture de services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation ;
- de fourniture de biens confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés ;
- de fourniture de biens susceptibles de se détériorer ou de se périmer rapidement ;
- de fourniture de biens qui ont été descellés par le consommateur après la livraison et qui ne peuvent être renvoyés pour des raisons d'hygiène ou de protection de la santé ;
- de fourniture de biens qui, après avoir été livrés et de par leur nature, sont mélangés de manière indissociable avec d'autres articles.

De même, le droit de rétractation n'est pas applicable aux contrats exécutés intégralement par les deux parties à la demande expresse du consommateur avant que ce dernier n'exerce son droit de rétractation.

Lors de la validation de la commande d'une prestation, le renoncement du consommateur au droit de rétractation sera manifesté par le fait de cocher la case correspondant à la phrase suivante : « Je renonce expressément à mon droit de rétractation de 14 jours pour les prestations dont je bénéficierais avant l'écoulement de ce délai ». Le consommateur recevra alors une confirmation par e-mail de son renoncement au droit de rétractation.

Le consommateur qui a exercé son droit de rétractation d'un contrat de prestation de services dont l'exécution a commencé, à sa demande expresse, avant la fin du délai de rétractation verse au professionnel un montant correspondant au service fourni jusqu'à la communication de sa décision de se rétracter, ce montant étant proportionnel au prix total de la prestation convenu dans le contrat.

7.3 Résolution du contrat sur l'initiative du Client

Le Client consommateur peut dénoncer le contrat par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en cas de dépassement de la date de livraison du bien excédant sept jours. Le Client sera alors remboursé des sommes engagées par lui lors de la commande.

La présente clause n'a pas vocation à s'appliquer si le retard de livraison est dû à un cas de force majeure. En pareil cas, le Client s'engage à ne pas exercer de poursuites à l'encontre de la SAS KONEXWAY et renonce à se prévaloir de la résolution de la vente prévue au présent article.

7.4 Garanties

7.4.1 Garantie des vices et défaut apparents

Il appartient au Client de vérifier le bon état des Produits au moment de la livraison. Cette vérification doit notamment porter sur la qualité, les quantités et les références des Produits ainsi que leur conformité à la commande. Aucune réclamation ne sera prise en compte après un délai de trois jours à compter de la livraison. En tout état de cause, toute réclamation concernant les colis livrés ne sera prise en compte que si le Client ayant la qualité de commerçant a émis des réserves auprès du transporteur conformément aux articles L. 133-3 et suivants du Code de commerce.

7.4.2 Garantie des vices et défauts cachés

Les Clients disposent d'une garantie légale de délivrance conforme (article 1604 du Code civil), d'une garantie légale contre les vices cachés (articles 1641 et s. du Code civil) et d'une garantie de sécurité (articles 1386-1 et s. du Code civil).

Les Clients ayant la qualité de consommateurs disposent en outre d'une garantie légale de conformité (articles L. 211-1 et s. Code de la consommation).

7.4.3 Retour

Afin de mettre en œuvre la garantie, il appartient au Client de retourner le Produit à l'adresse suivante : Zone artisanale du grand pont – 690 avenue de l'héliport, 83310 Grimaud, accompagné d'une lettre explicative en demandant soit la réparation, soit l'échange, soit le remboursement. Les frais de retour du Produit demeurent à la charge du Client, sauf pour les Clients consommateurs mettant en œuvre la garantie de conformité des articles L. 211-1 et s. Code de la consommation.

Article 8. RESPONSABILITÉ DE LA SAS KONEXWAY

8.1 Responsabilité

La responsabilité de SAS KONEXWAY est limitée aux Produits.

La responsabilité de SAS KONEXWAY est limitée au préjudice direct, personnel et certain subi par le Client et lié à la défaillance en cause. SAS KONEXWAY ne pourra en aucun cas être tenu responsable des dommages indirects tels que, notamment les préjudices commerciaux, les pertes de commandes, les atteintes à l'image de marque, les troubles commerciaux et les pertes de bénéfiques ou de clients. De même et dans les mêmes limites, le montant des dommages et intérêts mis à la charge de SAS KONEXWAY ne pourra en tout état de cause excéder le prix des Produits commandés.

8.2 Force Majeure – Faute du Client

SAS KONEXWAY n'engagera pas sa responsabilité en cas de force majeure ou de faute du Client, telles que définies au présent article :

8.2.1 Force majeure

Au sens des présentes Conditions Générales de Vente, sera considéré comme un cas de force majeure opposable au Client tout empêchement, limitation ou dérangement du fait d'incendie, d'épidémie, d'explosion, de tremblement de terre, d'effondrement des installations, d'inondation, de panne d'électricité, de guerre, d'embargo, de loi, d'injonction, de demande ou d'exigence de tout gouvernement, de réquisition, de grève, de boycott, ou autres circonstances hors du contrôle raisonnable de SAS KONEXWAY. Dans de telles circonstances, SAS KONEXWAY sera dispensé de l'exécution de ses obligations dans la limite de cet empêchement, de cette limitation ou de ce dérangement.

8.2.2 Faute du Client

Au sens des présentes Conditions Générales de Vente, sera considéré comme une faute du Client opposable à ce dernier, toute mauvaise utilisation des Produits, faute, négligence, omission ou défaillance de sa part ou de celle de ses préposés, non-respect des conseils donnés par SAS KONEXWAY.

8.3 Dommages-intérêts à la charge de la SAS KONEXWAY

A défaut de dispositions légales ou réglementaires contraires, la responsabilité de la SAS KONEXWAY est limitée au préjudice direct, personnel et certain subi par le Client et lié à la défaillance en cause. SAS KONEXWAY ne pourra en aucun cas être tenu responsable des dommages indirects tels que, notamment les pertes de données, les préjudices commerciaux, les pertes de commandes, les atteintes à l'image de marque, les troubles commerciaux et les pertes de bénéfices ou de clients. De même et dans les mêmes limites, le montant des dommages et intérêts mis à la charge de la SAS KONEXWAY ne pourra en tout état de cause excéder le prix du Produit commandé.

Article 9. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les photographies, textes, références, dessins et graphismes ou tout autre élément composant les Produits sont la propriété exclusive de SAS KONEXWAY, protégée le cas échéant au titre du droit d'auteur, du droit des marques, du droit des brevets ou de tout autre droit de propriété intellectuelle.

Les droits y afférant sont réservés pour tous les pays. Tout usage donnant prise aux droits précités ne peut avoir lieu qu'avec l'accord préalable et écrit de SAS KONEXWAY. Le présent contrat ne vaut en aucun cas renonciation de la part de SAS KONEXWAY à faire valoir ses droits de propriété intellectuelle.

SAS KONEXWAY ne donne pas d'autre garantie de propriété intellectuelle concernant les Produits que celle de l'éviction de son fait personnel, à l'exclusion de toute garantie d'éviction du fait des tiers. Au cas où une action en contrefaçon serait intentée contre le Client, celui-ci ne pourra pas appeler SAS KONEXWAY en garantie, ni tenter une action récursoire.

Article 10. CIRCULATION DU CONTRAT

10.1 Cession de contrat

Le Client ne peut pas transférer ses droits et obligations relatifs au présent contrat à un tiers, sauf accord préalable et écrit de SAS KONEXWAY.

10.2 Location-gérance

Dans le cas où le Client donnerait son fonds en location-gérance, il s'engage à imposer à son gérant le respect des obligations relatives au présent contrat. Le Client demeurera cependant personnellement responsable et solidairement tenu de la bonne exécution de toutes les obligations découlant du contrat, quelles que soient les stipulations du contrat de location-gérance.

10.3 Cession du fonds

Dans le cas où le fonds de commerce ou le droit à l'occupation du point de vente du Client ferait l'objet d'une cession volontaire ou forcée, le Client s'engage à aviser SAS KONEXWAY de cette éventualité quinze jours au moins avant sa réalisation et, sauf dispense expresse de SAS KONEXWAY, à imposer à son successeur l'exécution du contrat.

Article II. DISPOSITIONS GENERALES

11.1 Loi applicable – Litige

Les présentes Conditions Générales de Vente sont soumises à l'application du droit français.

Tous litiges qui pourraient survenir dans le cadre de l'exécution des présentes Conditions Générales de Vente devront avant toute action judiciaire être soumis à l'appréciation de la SAS KONEXWAY en vue d'un règlement amiable. EN CAS DE LITIGE AVEC UN CLIENT COMMERÇANT, LES TRIBUNAUX DU SIÈGE SOCIAL DE LA SAS KONEXWAY SERONT SEULS COMPÉTENTS.

11.2 Contestation

Les contestations du Client relatives au présent contrat et à ses suites ne pourront être prises en compte après l'expiration d'un délai de 1 an à compter de la survenance de l'événement contesté.

11.3 Non-renonciation

Le fait, pour SAS KONEXWAY, de ne pas se prévaloir à titre temporaire ou permanent d'une ou plusieurs clauses des présentes Conditions Générales de Vente n'emportera en aucun cas renonciation à s'en prévaloir.

11.4 Divisibilité

Si l'une des clauses des présentes Conditions Générales de Vente venait à être déclarée nulle par une décision de justice, cette nullité ne saurait emporter la nullité de l'ensemble des autres clauses, qui continueraient à produire leur effet. Dans une telle hypothèse, les parties devront dans la mesure du possible remplacer la stipulation annulée par une stipulation valable correspondant à l'esprit et à l'objet des présentes.

11.5 Clauses abusives

Les stipulations des présentes conditions générales s'appliquent sous réserve du respect des dispositions impératives du Code de la consommation concernant les clauses abusives dans les contrats conclus entre un professionnel et un consommateur.

MODALITÉS D'ANNULATION DE LA COMMANDE EN CAS DE VENTE À DISTANCE OU DE DÉMARCHAGE AUPRÈS D'UN CONSOMMATEUR

En cas de vente à distance ou de démarchage tels que définis par l'article L. 121-16 du Code de la consommation, dans les quatorze jours, jours fériés compris, à compter de la commande ou de l'engagement d'achat, le client ayant la qualité de consommateur a la faculté d'y renoncer par lettre recommandée avec accusé de réception. Si ce délai expire normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Toute clause du contrat par laquelle le client abandonne son droit de renoncer à sa commande ou à son engagement d'achat est nulle et non avenue. Le présent article ne s'applique pas aux contrats conclus dans les conditions prévues à l'article L. 121-16-1.

SI VOUS ANNULEZ VOTRE COMMANDE,
VOUS POUVEZ UTILISER LE FORMULAIRE DÉTACHABLE CI-CONTRE.

Annulation de la commande

CODE DE LA CONSOMMATION ART. L. 121-17

Conditions :

1. compléter et signer ce formulaire
2. l'envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception
3. utiliser l'adresse figurant à l'article 1
4. l'expédier au plus tard le quatorzième jour à partir du jour de la commande ou, si ce délai expire normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le premier jour ouvrable suivant.

Je soussigné, déclare annuler la commande ci-après :

* Nature de la marchandise ou du service commandé :

.....

* Date de la commande :

* Date de réception de la commande :

* Nom du client :

* Adresse du client :

.....

Signature du client :